

aujourd'hui de nouveau beaucoup de vieux fourgons dans des trains bien plus longs que jadis et, par conséquent, il y a bien plus de coulage des wagons entre l'élévateur régional et Fort-William que depuis des années. Aujourd'hui l'exploitant d'élévateur régional est tenu responsable par la compagnie d'élévateurs-terminus du blé qu'il expédie, et lorsqu'il transporte du blé au chemin de fer, il reçoit un connaissance du chef de gare pour un certain nombre de boisseaux "plus ou moins". S'il devait expédier tout autre chose par rail le connaissance mentionnerait tant de tonnes de pièces, etc. Cela apparaît sur le connaissance, et la compagnie de chemin de fer devrait livrer tant de tonnes, ou de pièces, mais lorsqu'un chef de gare remet un connaissance pour une expédition de blé, il mentionne un certain nombre de boisseaux "plus ou moins", et la seule façon d'avoir recours contre la compagnie de chemin de fer est de prouver qu'un certain wagon coulait, ce qui est plutôt difficile à établir. Il s'ensuit que s'il y a une perte de 10 boisseaux entre l'élévateur et Fort-William, l'exploitant d'élévateur en est tenu responsable. Que ce soit vrai ou non, une fois qu'un exploitant d'élévateur en est tenu responsable, il doit se protéger lorsqu'il achète son blé. L'exploitant d'élévateur régional est alors obligé au moins de s'assurer qu'il ne donne pas une pesée trop faible à ce blé afin de ne pas perdre sur la transaction. S'il y a un perdant, c'est le producteur de blé. La compagnie de chemins de fer obtient un tarif avantageux pour le transport de ce blé à Fort-William, et dans le cas de toute autre marchandise, elle serait tenue responsable de la livraison complète. L'unique façon de remédier à cette situation est de mettre, ce qu'on appelle aux Etats-Unis, des appareils de pesage automatiques aux manches de descente. Ces appareils mesurent le blé qui tombe dans le wagon; lorsque l'employé d'élévateur veut en charger un wagon il dit au chef de gare de lire le compteur. Une fois le blé chargé dans le wagon le chef de gare relit le compteur. Il donne ensuite un connaissance pour le nombre de boisseaux et la compagnie de chemin de fer doit en rendre compte. Je suis d'avis que le cultivateur de l'Ouest perd plusieurs milliers de boisseaux de blé du fait du coulage des wagons et il doit en assumer la perte. Je prétends que la Commission des grains devrait enquêter à ce sujet afin de venir en aide au producteur.

M. PERLEY: J'aime à m'entendre avec M. Ross lorsque je le puis. Il a fait un exposé très instructif de certains griefs et difficultés auxquels le producteur du pays est en butte.

En ce qui concerne le congédiement des employés d'élévateurs, il est certain que cela est répréhensible. Ils sont compétents et ils ne devraient pas être renvoyés dès qu'un élévateur est rempli. J'ai préparé une estimation des frais d'exploitation de mon propre élévateur, et d'après mon expérience je dirais que, compte tenu des taux actuels d'entreposage, c'est-à-dire le droit initial d'élévateur et la commission—la loi permet la défalcation—l'employé d'élévateur prendra les moyens de se protéger et vous ne sauriez adopter de loi pour l'en empêcher.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous dit que vous parlez par expérience?

M. PERLEY: Oui. Il faut tenir compte de l'élément humain. J'ai dû faire face à la concurrence. L'employé d'élévateur va se protéger.

En ce qui concerne l'emploi d'appareils de pesage automatiques sur les manches de descente, pour le mesurage du blé, cette proposition de M. Ross est très constructive. Leur coût ne serait pas prohibitif, mais il pourrait être difficile de les obtenir actuellement. Me basant encore sur ma propre expérience, au cours d'une saison seulement j'eus un déficit de 700 boisseaux pour un élévateur-terminus, bien que j'eus le même employé depuis dix ans. Nous avons fait des expéditions aussi à trois autres élévateurs-terminus cette année-là et avons manutentionné 165,000 boisseaux. L'élévateur à Fort-William a eu des déficits allant jusqu'à 700 boisseaux que nous avons dû compenser au producteur. J'ai poursuivi l'élévateur.

M. Ross (*Moose-Jaw*): Avez-vous dû compenser le producteur?